Centre Communal d'Action Sociale
Ville de CHARLIEU

CHARLIEU
PATRIMOINE VIVANT



Rencontre avec nos anciens : les élus du CCAS à la rencontre de nos ainés pensionnaires de la résidence St Gildas pour leur remettre le cadeau qui leur est réservé et les informer de l'actualité de notre ville.

2026

Les jeunes et les étudiants sont la fierté et l'avenir de notre ville. Chaque année une réception est organisée en mairie où leur sont remis des places de cinéma ou des chèques cadeaux d'une valeur de 100 € à dépenser dans les commerces de proximité de notre centre-ville.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CCAS du 19 janvier 2026

unccas
Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'Orientations Budgétaires
Année 2026

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales)
Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Rappel des missions générales d'un Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale.
Il possède son autonomie financière, un budget propre. Son personnel, lorsqu'il en emploie, est composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le CCAS doit respecter trois principes :

- Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- Aide réservée aux habitants de la commune ;
- Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques (Conseil Départemental, ARS, ...) et privées (CAF, MSA, associations caritatives principalement ...) et en direction de toutes les catégories de populations concernées par le CCAS : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté.

Le budget du CCAS

Le budget du CCAS se décompose en deux sections : fonctionnement et investissement.

- La section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais afférents à la mise à disposition de la navette, frais pour les fêtes et cérémonies, aides aux familles, aux étudiants, aux personnes en difficulté, amortissements et charges de personnel correspondant aux prestations effectuées par le personnel mis à disposition et affecté aux activités et au suivi administratif du CCAS.

En recettes, cette section comprend 1/3 des concessions du cimetière (les 2/3 étant crédités sur le budget communal), la location d'un terrain à Chandon qui appartient au CCAS, les dons, les produits de la régie publicitaire et la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

- La section d'investissement

Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la règlementation. Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social (exemple : des jeux sur la commune, des véhicules au service de la population). Les recettes de cette section proviennent des amortissements et des excédents antérieurs.

L'exécution budgétaire au 31/12/2025

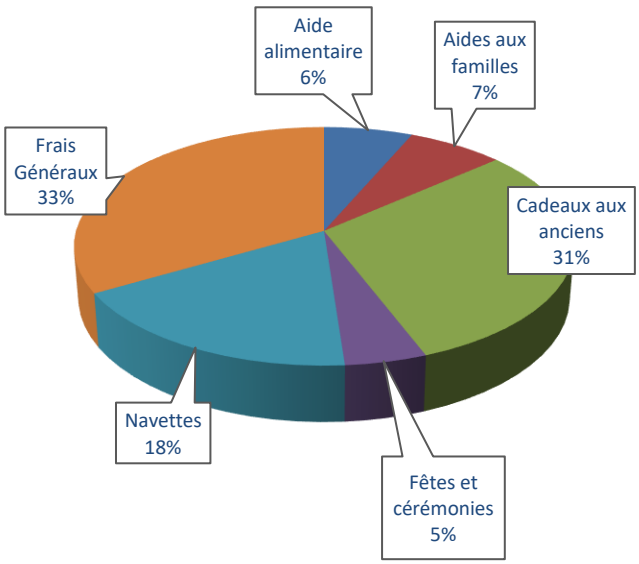
1. Le fonctionnement

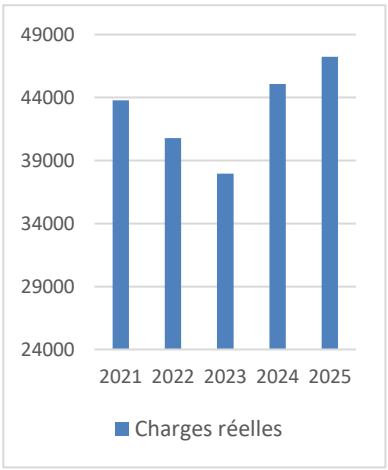
Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 47 246.80 € en 2025, stable par rapport à 2024 où elles s'élevaient à 45 073,29 € hors charges exceptionnelles.

Elles se décomposent comme suit :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Report résultat de fonctionnement		6 000,00 €			3 960.21 €
Aide alimentaire chèques service	2 506,98 €	1 466,98 €	2 996,98 €	3 036,98 €	2 826.98 €
Aides aux familles	1 750,00 €	3 280,00 €	1 601,01 €	1 938,00 €	3 080.00 €
Aide except. réfugiés Ukrainiens		760,00 €			
Cadeaux aux anciens	6 987,20 €	7 496,38 €	7 504,08 €	9 634,34 €	13 279.42 €
Fêtes et Cérémonies	1 368,27 €	1 310,30 €	1 771,02 €	1 448,18 €	2 046.66 €
Navettes	11 595.94 €	10 710.92 €	10 961.63 €	14 689.53 €	7 763.01 €
Frais généraux non affectés	9 699,04 €	12 337,69 €	12 876,72 €	14 326,26 €	14 490.52 €
Amortissements non affectés	9 876,26 €	3 410,32 €	250,33 €		
Plus-value sur vente d'immobilisations	6 000,00 €				
Régul publicités minibus				9 810,00 €	
TOTAL	49 783,69 €	46 772,59 €	37 961, 77 €	54 883,29 €	47 446.80 €



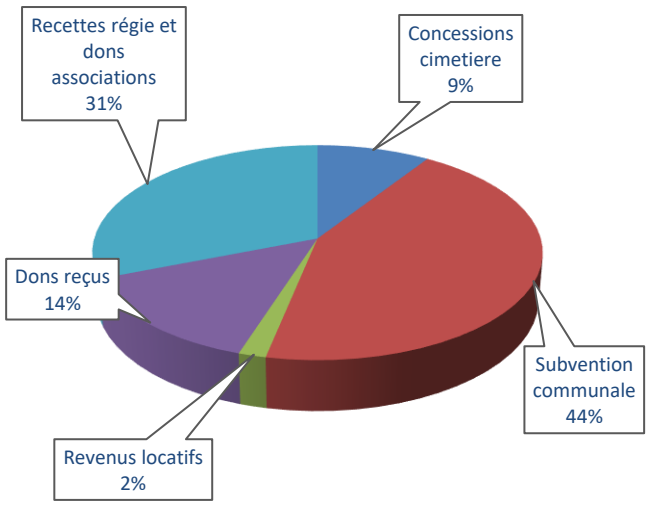


Les aides versées par le CCAS sont restées contenues dans les enveloppes prévues mais les sommes consacrées aux anciens en fin d'année a connu une augmentation de près de 38 %.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes se sont élevées à 47 246.80 € en 2025, et se décomposent comme suit :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Recettes diverses	70,00 €		66,00 €		40.00 €
Concessions cimetière	2 470,14 €	4 935,61 €	3 913,15 €	4 883,62 €	4 278.04 €
Revenus fermages	0,00 €	1 433,60 €	741,97 €	850,23 €	813.80 €
Dons reçus	424,70 €	838,39 €	740,00 €	1 413,85 €	6 538.28 €
Subvention communale	20 728, 85 €	25 074,99 €	19 035,65 €	29 205,38 €	20 450.68 €
Recettes navettes (pub. et associations)	14 090,00 €	14 490,00 €	13 465,00 €	14 570,00 €	15 366.00 €
Reprise ancienne navette	6 000,00 €				
TOTAL	**43 783,69 €**	**46 772,59 €**	**37 961,77 €**	**50 923,08 €**	**47 446.80 €**



A noter que les encarts de la régie publicitaire sont prévus initialement pour une durée de deux années et seront prolongés d'une année dans l'attente de l'étude d'un changement de véhicule.

Le résultat du fonctionnement

Comme chaque année, la participation de la commune au budget du CCAS permet de réaliser l'équilibre entre les dépenses engagées et les recettes encaissées.

2. L'investissement en 2026

Pour rappel, la section d'investissement permettait de dégager pour l'exercice 2025 une capacité d'autofinancement de 93 713.99 € pour les investissements à effectuer dans l'année. Aucun investissement n'ayant été effectué, ce montant constitue la réserve 2026.

INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Disponible pour l'exercice 2025		93 713.99 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	0.00 €	
Recettes d'investissement de l'exercice 2026 (amortissements)		6 098.40 €
Solde d'exécution disponible pour un investissement à programmer en 2026		**99 812.39 €**

➔ **Nous disposons au 1er janvier 2026 d'une capacité d'investissement de 99 812.39 €.**

Nos orientations pour 2026

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre à chacun des membres du CCAS d'échanger et de donner son avis sur le bilan de l'année écoulée, et les perspectives et les projets pour l'année 2026.

Rappelons que les aides versées par le CCAS interviennent toujours après les aides versées par l'Etat, et font systématiquement l'objet d'un examen attentif sur dossier. La poursuite de nos partenariats avec les services sociaux du département et avec le réseau associatif présent sur la commune nous a permis d'adopter une politique concertée d'aide aux plus démunis ainsi que d'actions sociales diverses que nous entendons poursuivre cette année.

Nous avons pu dresser cette année le premier bilan de deux actions initiées dans le cadre du CCAS et lancées au cours du deuxième semestre de l'année 2023 : le projet de transport solidaire qui a vu le jour dans un cadre associatif au sein de la commune et qui depuis a étendu son action sur d'autres communes du territoire, et la mise en place d'une mutuelle de village en collaboration avec la mutuelle Santé Mut.

Ces deux initiatives vont continuer à se développer sur notre commune et apporter un réel service à nos administrés.

Le soutien à la population fait l'objet sur le territoire de notre commune d'une étroite collaboration entre le CCAS de la ville de Charlieu, les associations caritatives, ainsi que les services sociaux du département.

Le rôle de chacun est ainsi bien établi et toute décision d'aide est collégiale et prise exclusivement après étude d'un dossier.

Outre le CCAS, cinq structures associatives participent aux aides et agissent sur le territoire communal :

- Le secours catholique assure l'accueil personnalisé des familles au centre Béthanie et participe aux aides de première nécessité non couvertes par les chèques services. Il assure des visites à domicile et permet aussi à des familles de passer des vacances au camping de Charlieu,
- Le secours populaire pour la mise à disposition de colis d'urgence,
- La conférence St Vincent de Paul pour l'aide alimentaire et vestimentaire, les visites à domicile,
- Emmaüs pour des aides financières et vestimentaires.
- L'association transport solidaire Charlieu-Belmont et environs pour l'aide aux déplacements.

I. L'action du CCAS se décline à travers plusieurs secteurs d'aide aux habitants :

1. Aide alimentaire

Dans sa politique conjointe d'aide aux plus démunis actée par conventions bipartites, le CCAS coordonne les interventions et assure la fourniture de chèques services alimentation et hygiène en complément de l'aide apportée par les associations qui peuvent revêtir la forme de colis d'urgence ou de distribution de produits alimentaires selon les décisions prises par la commission CRAF (Commission Rurale d'Aide aux familles) composée de l'ensemble des partenaires sociaux.

Le CCAS peut toujours accorder une aide exceptionnelle limitée à 50 € sous forme de chèques services, ceci en cas d'urgence signalée par les assistantes sociales à la CRAF. Au cours de l'année 2025, il a participé à 2 versements de 50 € dans ce cadre.

Les chèques alimentaires sont des cartes prépayées (chèques services) d'une valeur de 10 € et sont réservés aux personnes en situation de précarité. Cette aide peut être accordée pour 3 mois, renouvelable une fois après avis des assistantes sociales et décision de la commission d'attribution. En cas de rupture de ressources, elle peut être portée à 100 € par famille. Il est permis de renouveler cette aide aux mêmes familles pour une nouvelle période de six mois, deux années après la première demande.

Le barème financier 2025 ouvrant droit à l'aide alimentaire et déterminant le montant annuel alloué avait été renouvelé au 1er janvier 2022 (relèvement du seuil pour les bénéficiaires) et restera en vigueur pour l'année 2026 :

	2026	
COMPOSITION DU FOYER	*QF inférieur à 180*	*QF entre 180 et 270*
1 PERSONNE	40 €	30 €
2 PERSONNES	50 €	40 €
3 PERSONNES	60 €	50 €
4 PERSONNES	70 €	60 €
5 PERSONNES	80 €	70 €
A PARTIR DE 6 PERS.	+ 10 € par pers	+ 10 € par pers
RUPTURE DE RESSOURCES	100 €	100 €

En 2025, ce sont 3 000 € de chèque services qui ont été acquis par le CCAS et distribués pour un montant de 1 870 € aux 15 familles bénéficiaires. Pour 2026, nous prévoyons de reconduire nos possibilités d'aide en consacrant un budget de 3 000 € à cette action.

2. Aides aux familles

Les aides aux familles (hors alimentaires) font l'objet d'une enveloppe globale prévue pour 2026 à 6 000 € et comprendra :

- les aides aux vacances pour 1 000 €, dont le barème pour l'année 2025 prévoit le bénéfice des aides aux familles dont le QF est inférieur à 450 €,
- les aides et autres secours aux familles en difficulté, notamment après concertation de la CRAF pour 2 000 €,
- la prime étudiants, attribuée l'année qui suit l'obtention du bac pour une enveloppe globale évaluée à 3 000 €.

En 2025, 27 bacheliers ont perçu leur prime de 100 € pour un montant global de 2 700 € (contre 1 200 € en 2024). Comme les années précédentes, la prime est distribuée sous forme de chèques *Cad'Oh !* à valoir auprès des commerçants de Charlieu.

3. Le soutien à nos ainés

Pour la sixième année consécutive, le CCAS va à la rencontre de ses ainés en apportant à domicile des coffrets cadeaux. Une vingtaine d'élus se sont mobilisés pour remettre 560 colis aux habitants concernés, y compris à la résidence La Petite Provence ainsi qu'à Saint Gildas qui accueille pour la troisième année de nombreux nouveaux résidents. Pour les charliendins admis en EHPAD et en SSR, les cadeaux ont été adaptés et distribués.
Le coût global de cette opération s'est élevé à 13 279.42 € (soit 23 € en moyenne par personne) un montant en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 38 %). Le contenu des colis provenait cette année de la Chocolaterie Pralus, le Régal des Gourmets, du Terroir d'Annick, d'AGB Photocopies et du CAP Charlieu.
En 2026, nous prévoyons de renouveler l'opération avec un budget stable (14 000 €) réservée à nos ainés âgés de 75 ans et plus (nés à partir du 1er janvier 1949)

4. Tickets cinéma

Nous vous proposons de renouveler en 2026 pour un montant de 1 000 € l'opération initiée depuis 13 ans maintenant qui consiste à distribuer des places de cinéma sous forme de récompense, d'encouragement, ou aux personnes qui ne peuvent s'y rendre. Ainsi, en 2025, le CCAS a acquis auprès du cinéma de Charlieu des places pour un montant de 830 €.
52 collégiens entrant en 6e ainsi que 31 lycéens entrant en seconde ont été invités à retirer ces tickets cinéma en 2025. Il a également été décidé d'en remettre aux nouveaux arrivants, aux membres du conseil municipal enfants, aux enfants du personnel et aux jeunes sapeurs-pompiers.

5. Minibus du CCAS

Le CCAS est propriétaire d'un minibus mis à disposition des associations et des structures collectives de la commune. Ce véhicule permet de faciliter la mobilité sur le territoire communal et son utilisation est assurée par le personnel des structures et les associations utilisatrices par le biais d'une convention d'utilisation.
Ce véhicule a été acquis neuf en décembre 2021 en remplacement de l'ancien minibus repris par les Ets Saunier. Le règlement d'utilisation a été réactualisé en 2021.
Les recettes publicitaires contractualisées avec 19 annonceurs ont été renouvelés en 2024 pour 8 550 € par an pour une nouvelle période de 2 années.
En 2025, les charges affectées à ce véhicule se sont élevées à 9 160,97 €, incluant les frais d'habillage des espaces publicitaires pour 1 664.61 €. Pour 2026, nous prévoyons des frais d'utilisation à hauteur de 2 500 € (carburant, entretien, assurances) auxquels il nous faudra ajouter les frais d'amortissement (6 098,40 € par an jusqu'en 2026 inclus).
Le minibus est utilisé en moyenne 2 jours par semaine, pour moitié par la Petite Provence et les week-ends par les associations qui en font la demande, moyennant une participation aux frais qui s'est élevée à 1 236 € en 2025 pour 8 associations.

6. Minibus mis à disposition de la MJC

Le CCAS est propriétaire depuis 2019 d'un deuxième minibus acquis d'occasion qu'il met à disposition de la MJC.

Ce véhicule est à présent amorti (5 ans de 2020 à 2024 pour un montant annuel de 4 180 €). Il est financé par une extension de la régie publicitaire qui a permis de faire souscrire fin 2021 et pour une durée de 2 années, des encarts par 9 annonceurs. Le montant total de ces contrats s'élève à 4580 € en 2025 contre 5540 € en 2024 (1 annonceur n'ayant pris son encart que pour 1 an).

Les autres charges de fonctionnement (assurances, carburant, entretien, etc…) sont entièrement prises en charge de la MJC par l'intermédiaire d'une convention. Il n'y aura plus aucune charge en 2026 sur ce véhicule pour le CCAS, sauf à prévoir son remplacement.

7. L'accueil des nouveaux arrivants

Chaque année, une réception en mairie des nouveaux arrivants est programmée, l'occasion pour le CCAS de leur de leur souhaiter la bienvenue, de leur présenter nos valeurs et de rappeler l'importance du vivre-ensemble, du respect et de la solidarité. Ainsi, la municipalité espère que chacun trouvera sa place et pourra s'épanouir dans notre jolie ville. Le CCAS leur offre à cette occasion des entrées au cinéma de Charlieu ainsi qu'un dépliant d'information pour les aider à s'intégrer dans notre ville.





8. L’accueil des nouveau-nés

Les parents des 18 nouveaux nés de 2025 ont également été invités à une réception en mairie où un livre de naissance a été offert aux 7 parents présents. En 2025, des livres de naissance et de mariages ont été acquis par le CCAS pour un montant de 1 024.81 €.



9. Le suivi des personnes isolées



Les élus du CCAS se mobilisent et assurent un accompagnement attentif et bienveillant à destination des personnes isolées.

Pour cela il s'est entouré de trois associations engagées (La Paroisse ST Marthe, St Vincent-de-Paul et Secours Catholique), dont l'implication et la solidarité ont permis de créer un véritable soutien de proximité, humain et réconfortant

10. Notre contribution à l’action intercommunale : participation à la CTG

Charlieu-Belmont Communauté, en lien avec la CAF, va s’engager dans une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2029. Cet outil, au service des familles du territoire, va permettre de développer un travail partenarial autour des quatre axes validés en Conseil Communautaire, à savoir les services aux familles, les services en direction des jeunes, les services auprès des publics fragiles et la dynamique autour de l’animation de la vie locale.

Nous sommes présents dans un certain nombre de groupes de travail pour faire avancer la solidarité dans notre territoire, notamment par une action déterminante qui a conduit à étendre la présence d’élus d’autres communes à la CRAF.

11. Résidence La Petite Provence

La résidence dispose d’un budget propre qui est présenté chaque année au CCAS.

II. Les prévisions budgétaires 2026

1. Fonctionnement 2026

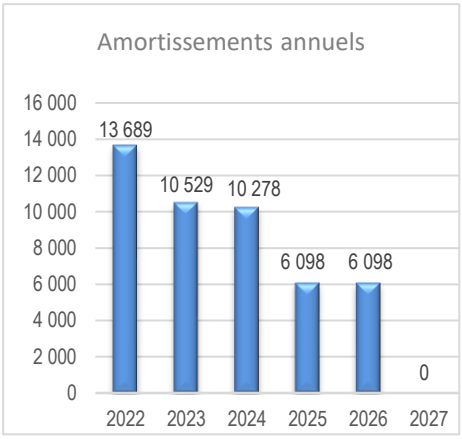
Compte tenu des orientations retenues, notre prévision de budget 2026 conduira à une participation du budget communal à hauteur de 31 400 € (stable par rapport à la prévision 2025 qui était de 31 000 €). Ces montants sont indicatifs et seront précisés lors du vote du budget définitif.

Recettes	
Revenus publicitaires navettes	13 000
Participations associations	1 000
Concessions cimetière	4 000
Revenus locatifs	800
Dons et manifestations	1 000
Subvention municipale	31 400 €
Total recettes	**51 200 €**

Dépenses	
Mise à disposition personnel	13 500
Aide alimentaire	3 100
Aides aux familles	6 000
Colis des ainés	14 000
Tickets cinéma + livres évènements	2 000
Navette	8 600
Habillage publicitaire navettes	3 500
Sponsoring	500
Total dépenses	**51 200 €**

2. Investissements 2026

Les possibilités d'investissements nouveaux sont fixées à la somme de 93 713.99 € auxquels il faut rajouter la dotation aux amortissements pour 2026 (6 098 €), ce qui conduit à un total de **99 812.39** € sans recours à l'emprunt. Cette somme pourra être partiellement mobilisée en cours d'année.



A ce jour, nous n'avons pas prévu d'investissement pour 2026 mais une piste de réflexion est envisagée :

Remplacement d'une navette : même si cet achat n'est pas d'actualité compte tenu de leur bon état, il faudra veiller à réserver une capacité d'investissement au remplacement d'un des deux minibus s'il s'avérait nécessaire, son utilité n'étant plus à prouver.

3. Endettement

Le CCAS n'a aucun emprunt en cours et n'en prévoit pas pour l'année 2025.

CHARLIEU
PATRIMOINE VIVANT

Centre Communal d'Action Sociale
Ville de CHARLIEU - 2025

Le CCAS est chargé de recevoir, de conseiller, d'orienter et d'apporter aides et soutien aux plus défavorisés.

Il anime les actions de prévention et de développement social de la commune

- en coordination avec les institutions publiques et privées
- en direction de toutes les catégories de sa population : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté



Les élus du CCAS visitent l'hôpital : En cette fin d'année 2025, un moment de réconfort pour que les résidents de l'EHPAD ne se sentent pas exclus de l'action municipale pour laquelle ils ont montré un réel intérêt.



Notre soutien aux anciens :
Le mois de décembre est l'occasion pour les bénévoles du CCAS de rendre visite à nos ainés pour leur remettre un cadeau et leur permettre d'échanger en toute convivialité avec les élus. Un moment festif toujours très apprécié comme ici à la résidence La Petite Provence.



Soutien aux personnes isolées :
Les élus du CCAS se mobilisent et assurent un accompagnement attentif et bienveillant à destination des personnes isolées.